

Le CNAS a examiné son budget 2007

Le CNAS consacré à l'examen du budget de l'action sociale pour l'année 2007 s'est tenu le 29 décembre 2006 et dans sa déclaration liminaire, la FDSU, après avoir rappelé l'actualité conflictuelle au Minefi, a dénoncé toutes les formes de souffrance vécues par les agents du fait des suppressions d'emploi, de l'empilement des réformes, de la déréglementation, de la recherche constante de gains de productivité et d'une «GRH» conduite sans discernement.

La FDSU a également insisté sur l'insuffisance des plans de qualification mis en place, la non-reconnaissance des efforts fournis par les agents et le pouvoir d'achat en berne des fonctionnaires.

S'agissant de l'ordre du jour du Conseil à proprement parler, une fois de plus, la FDSU a dénoncé l'insuffisance du budget de l'action sociale, similaire à celui de l'année précédente, et qui ne permettra pas d'améliorer la situation des agents confrontés de plus en plus à de grandes difficultés financières.

MANQUE GLOBAL DE CONSISTANCE



Si ce budget a pour la première fois été présenté sous le mode «LOLF», force est de constater qu'à périmètre constant il n'a guère augmenté. C'est donc en définitive un volume de 121,7 M€, en crédits de paiement, qui est dévolu à l'action sociale pour 2007.

«L'embellie de 2006 en crédits d'investissement n'a malheureusement pas été renouvelée, lesdits crédits se trouvant ramenés de 8,3 M€ à 5,1 M€. Et pourtant, la liste des travaux à effectuer, en particulier dans les structures de restauration, est longue !

Même si une somme de 1 M€ allouée par notre ministre en 2006 au titre du logement a été pérennisée pour 2007, le compte n'y est toujours pas et «l'ambition sociale» n'est pas vraiment au rendez-vous.

Pour la DPAEP, le changement de sigle de cette administration ne s'est pas accompagné d'un changement dans ses priorités, le dossier de la petite enfance est toujours laissé pour compte, malgré quelques réservations de berceaux à la marge !

LA RESTAURATION



44% des crédits de 2007 seront consacrés à la restauration, soit 51,55 M€, et ces crédits se ventileront ainsi :

- 9,80 M€ pour l'association AGRAF,
- 8,20 M€ pour la subvention interministérielle qui doit être portée à 1,05 € au lieu de 1,03 €,
- 9,95 M€ pour l'harmonisation tarifaire dont les plafonds sont réévalués au 1er janvier 2007, malgré l'opposition des organisations syndicales (plafonds portés à 4,38 € en Ile de France et 4,88 € en province),

- 1,43 M€ de crédits d'investissement seront destinés à la rénovation des RIA, tel que prévu dans le volet social Jacob, qui n'envisage aucune construction nouvelle. Les RIA de Bobigny et Barbet de Jouy à Paris bénéficieront de ces crédits. Les restaurants de Nice Cadéi (dont le projet est resté à l'étude pendant plusieurs années) et de l'ENT de Noisiel se partageront les 1,4 M€ restants.

- Il est enfin prévu une subvention de 19,45 M€ pour le titre-restaurant.

Si le titre-restaurant doit rester un palliatif à la restauration collective, la FDSU a tenu à souligner que la valeur faciale de ce titre est inchangée depuis 10 ans, contribuant ainsi à dégrader davantage le pouvoir d'achat des agents concernés.

Le groupe de travail réuni à l'automne sur ce sujet n'a permis aucune avancée, alors même que la FDSU a proposé des pistes de réflexion (dont la modulation de la participation de l'Etat en fonction de l'indice, ...) et demandé des simulations dont le résultat est toujours attendu.

S'agissant de la restauration collective, formule que nous privilégions, nous avons rappelé à M. Verdier et aux représentants des directions l'obligation de prévoir, en cas de restructuration lourde ou de construction nouvelle, des locaux de restauration après enquête de faisabilité auprès de tous les agents potentiellement concernés, l'affaire de la construction de la TG de Chambéry sans prévoir un espace restauration collective ne devant pas se reproduire.

LE LOGEMENT



Pour la FDSU, il s'agit évidemment d'un dossier prioritaire compte tenu des difficultés rencontrées par les agents. Nous avons fait observer qu'à la DGI, en 2006, la barre des 20% de renoncations au concours de la catégorie C avait été franchie : les difficultés à se loger et le coût des loyers conjugués à la modicité des salaires pèsent lourdement dans cette situation. Le directeur de la DPAEP a été interpellé par ce taux élevé et a indiqué que ses services procéderaient à une analyse fine des motifs de renonciation.

• Bilan 2006

185 logements ont été réservés dont 118 en Ile de France (41 à Paris) et 67 en province pour un coût de 11 M€.

On est loin du chiffre de 250 logements prévu par le ministre, chiffre en tout état de cause insuffisant pour répondre aux besoins ! 176 logements ont été livrés en Ile de France (64 à Paris) et 43 en province.

• Perspectives 2007

L'ALPAF s'est fixée un objectif de réservation de 300 logements, dont la moitié en province et dans les DOM, pour un montant de 13 M€. 200 logements devraient être livrés en Ile de France et 40 en province.

Par ailleurs, les dispositifs d'aides et prêts, revalorisés en 2006, sont maintenus.

En 2006, 4 000 agents ont bénéficié de l'aide à la 1ère installation et 1 500 du prêt pour faciliter l'installation.

La DPAEP a établi son budget en se fondant sur un nombre de bénéficiaires équivalent.

La FDSU a déploré l'insuffisance du parc de logements «Minefi» dans le contexte immobilier, le faible volume des réservations en 2006 et le très modeste objectif de 2007 (150 logements en IDF !).

Si les motifs avancés par la DPAEP sont liés aux difficultés foncières et aux tensions sur les prix de l'immobilier, en revanche pour la FDSU de tels arguments ne sont pas con-

vaincants : en effet, la politique de délocalisation des services et de cession du patrimoine immobilier de l'Etat, mise en œuvre par l'intermédiaire de France-Domains, devrait au contraire, si l'ambition sociale du ministre envers ses agents était réelle, aider à l'extension du parc de logement. Les immeubles existent et les terrains aussi !

Tel est par exemple le cas de l'immeuble des douanes, rue de la Tour des Dames à Paris.

La FDSU s'est également interrogée sur la pertinence d'une politique de réservations de logements. L'ALPAF réserve lors de la construction, auprès des bailleurs sociaux, des logements pour des périodes variant de 15 ans à 30 ans, pour un coût moyen de 46 000 € par logement. Or, à l'expiration du délai, le droit à réservation s'éteint et aucun dispositif ne permet de maintenir lesdits logements pour le Minefi.

Pour la FDSU, une telle situation pourrait être évitée par une forte relance de l'activité de HLM Résidences, détenue à 80% par le Minefi.

Enfin, eu égard à la pénurie de logements, à la cherté des loyers, et au coût d'acquisition de l'immobilier, la FDSU a demandé que soit menée une réflexion afin qu'un dispositif d'aide spécifique au logement soit mis en place, au-delà des agents en première affectation. Cette demande sera réitérée, même si la DPAEP y semble opposée, brandissant comme argument la menace de fiscalisation d'une telle aide.

VACANCES-LOISIRS



Ce secteur, géré par l'intermédiaire d'EPAF, est globalement satisfaisant en ce qui concerne les centres de vacances pour enfants, où 98% des demandes recueillent une décision favorable. Pour la FDSU, les efforts doivent porter sur le tourisme social, où les offres proposées, en nombre trop limité, ne peuvent répondre aux besoins.

La FDSU a déploré la suppression unilatérale des séjours linguistiques destinés aux adolescents, séjours qui présentent un vrai caractère social et apportent une aide culturelle et éducative conséquente aux familles à revenus modestes.

Pour 2007, il est prévu un budget de 26,6 M€ pour les vacances-loisirs.

CRÉDITS DÉCONCENTRÉS



L'enveloppe budgets d'initiatives locales (BIL), à destination des délégations à l'action sociale, est reconduite pour 2007 pour un montant de 5,04 M€, prenant en compte les transferts d'effectifs pouvant intervenir en cours d'année.

Le budget consacré aux crèches est porté de 1,35 M€ à 1,68 M€, soit une légère augmentation pour tenir compte d'une réservation supplémentaire en 2007 de 30 à 35 berceaux.

Pour la FDSU, la politique de la DPAEP visant à accompagner les délégations dans des réservations de berceaux, ne peut répondre aux besoins exprimés par les agents pour lesquels, trouver une solution de

gardes d'enfants s'assimile à un véritable parcours du combattant.

La FDSU a donc réitéré sa demande d'une réflexion concertée sur ce dossier.

Par ailleurs, le Minefi pourrait également se comporter en véritable opérateur, y compris en ne négligeant pas la création de crèches sur les lieux de travail, là où c'est possible. La question a été posée concernant le nouveau bâtiment «IBM» à Noisy le Grand, dans lequel s'installera l'ENI. Mais, à priori, la DPAEP n'entend pas donner suite à cette demande.

Quant au budget réservé aux secours (aides pécuniaires et prêts sociaux) alloués aux agents en difficultés, après consultation du service social, il a été porté à 5,3 M€ (au lieu de 4,5 M€ en 2006).

Cette augmentation est bien révélatrice de la dégradation des conditions de vie des agents, confrontés à des ennuis financiers, mais, LOLF oblige, ces crédits étant inscrits en titre 2 (dépenses de personnels), et dès lors soumis à la fongibilité asymétrique, il y a nécessité de faire une bonne estimation des bénéficiaires potentiels !

La FDSU, la CGT et FO (la CFDT n'a pas pris part au vote), se sont prononcées con-tre ce projet de budget qui ne répond pas aux besoins sociaux des agents et qui ne traduit que trop l'absence d'ambition sociale de nos ministres, pourtant largement affichée.

Le CNAS a également eu à se prononcer sur les projets de convention entre le Minefi et les trois associations ALPAF, EPAF et AGRAF, qui se mettent en place en 2007 sous de nouveaux statuts que la FDSU n'avaient pas approuvés. Notre fédération n'a pas pris part au vote, dès lors qu'elle est opposée au nouveau système.



